



SESSION
05/07/2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 007-210703195-20210705-DELIB712021-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Garantie d'emprunt
SDH Constructeur

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Pour : 29
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à Mme Garreaud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffe), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Jouve

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de prêt N°121036 en annexe signé entre : Société pour le développement de l'habitat – SDH Constructeur société anonyme d'habitations à loyer modéré et la caisse des dépôts et consignations ;

La Société pour le Développement de l'Habitat SDH sollicite la garantie de la Commune de Le Teil à hauteur de 50 % de l'emprunt qu'elle contracte auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, destiné au financement de la construction de 14 logements locatifs, rue de la Croix Rouge.

Le montant du prêt s'élève à 1 283 000 €, constitué de 4 lignes :

- PLAI, d'un montant de 302 000 €,
- PLAI foncier, d'un montant de 91 000 €,
- PLUS, d'un montant de 695 000 €,
- PLUS foncier, d'un montant de 195 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt contracté par la SDH auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 14 logements locatifs, rue de la Croix Rouge, selon les caractéristiques indiquées dans le contrat de prêt N°121036 joint à la délibération.

PRÉCISE que sa garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SDH dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre de la caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage à se substituer à la SDH pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI



[Handwritten signature of Olivier PEVERELLI]